

2019 DASCO 111 – Collèges publics parisiens – Subvention (428 107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, via le budget participatif, la Ville de Paris permet aux Parisien.n.e.s de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville. Depuis 2016, le dispositif a été décliné à l'échelle des écoles élémentaires et collèges parisiens. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans le cadre des campagnes 2016, 2018 et 2019 du budget participatif des collèges, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en 4 thèmes : un collège de l'expérimentation, numérique, sportif et enfin un collège agréable. Ainsi, parmi les collèges ayant participé à ce dispositif, 10 collèges ont choisi et commencé à élaborer leurs projets.

Au titre de l'édition 2016 :

- Le collège Pierre Mendès France (20^{ème}) a choisi le thème « Un collège sportif » et opté pour le projet « Installation multisports »

Au titre de l'édition 2018 :

- Le collège Germaine Tillon (12^{ème}) a choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet « Mobilier extérieur » ; Sur le même thème, le collège Daniel Mayer (18^{ème}) a opté pour le projet « En scène » ;
- Le collège Camille See (15^{ème}) a choisi le thème « Un collège sportif » et opté pour le projet « Bouger en ville » ;
- Le collège Guillaume Apollinaire (15^{ème}) a choisi le thème « Un collège numérique » et opté pour le projet « Laboratoire des langues ».

Au titre de l'édition 2019 :

- Le collège Moulin des prés (13^{ème}) a choisi le thème « Un collège 2.0 » et opté pour le projet « Création numérique » ;
- Le collège Jules Ferry (9^{ème}) a choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet de « Mobilier intérieur ». Sur le même thème, le collège Raymond Queneau (5^{ème}) a opté pour le projet « Mobilier extérieur » ;
- Le collège Charlemagne (4^{ème}) a choisi le thème « Un collège de l'expérimentation » et opté pour le projet « Jardin potager ».

Au titre du budget participatif du 14^{ème} arrondissement, édition 2018, les parisiens ont proposé un projet intitulé « De l'art pour nos enfants ». Dans ce cadre, un collège du 14ème arrondissement est concerné et notamment pour la réalisation d'une fresque murale dans la cour, l'achat de luminaires pour améliorer la luminosité des espaces et des circulations et achat de mobilier pour l'aménagement d'un coin lecture dans une salle d'étude:

- Le collège Alberto Giacometti (14^{ème}).

L'avancement de ces projets nécessite le versement de subventions d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces dix collèges des subventions d'équipement pour un montant total de 428 107 € au titre du budget participatif parisien édition 2018 et du budget participatif des collèges des éditions 2016, 2018 et 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris